

**N° 6777<sup>8</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2015-2016

---

**PROJET DE LOI**

**ayant pour objet d'instituer la société à responsabilité limitée  
simplifiée et portant modification de**

**1° la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés  
commerciales; et**

**2° la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre  
de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les  
comptes annuels des entreprises**

\* \* \*

**AVIS DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES**

**DEPECHE DU PRESIDENT DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES  
AU MINISTRE DE LA JUSTICE**

(2.12.2015)

Monsieur le Ministre,

Par vos courriers des 3 février et 26 août 2015, vous avez invité l'Ordre des Experts-Comptables (en abrégé „OEC“) à donner son avis sur le projet de loi n° 6777 référencé ci-dessus ainsi que sur le projet de règlement grand-ducal en déterminant les mesures d'exécution, et nous vous en remercions.

Comme suite à l'analyse faite des mesures projetées, nous vous confirmons que l'OEC n'a pas de remarques ou commentaires particuliers à verser au dossier parlementaire en cours.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations les plus distinguées.

*Pour le Conseil de l'OEC,*

*Le Président,*

Pierre LENTZ

